



LES CONCEPTS DE L'EXCLUSION

Un certain nombre de concepts appartenant au champ des sciences sociales sont utilisés pour qualifier des situations sociales problématiques : l'exclusion et l'inclusion, l'inégalité et la vulnérabilité, notamment. Si ces concepts ciblent des situations similaires, ils recouvrent néanmoins des significations différentes que le langage commun tend souvent à confondre.

A

L'EXCLUSION

Si l'irruption de la notion d'exclusion dans le débat public n'est pas nouvelle, sa présence dans les discours sociétaux constitue un phénomène plus contemporain. La référence à l'exclusion s'est progressivement imposée ces quinze dernières années comme la nouvelle question sociale par excellence. Qu'il s'agisse de pauvreté, d'emploi, de ségrégation, de handicap, ou d'isolement, la plupart des situations sociales problématiques actuelles sont en effet appréciées – au moins partiellement – à l'aune de la question de l'exclusion sociale, censée condenser tous les phénomènes de mise à la marge des sociétés contemporaines.

Ce concept d'exclusion s'est répandu mais a aussi fait l'objet de nombreuses critiques de la part du monde scientifique. De nombreux auteurs ont émis de sérieuses réserves face à l'usage excessif et incontrôlé de cette notion dans le langage commun. Retenons ici trois registres de critique. Le premier concerne l'hétérogénéité et la surabondance des usages du concept. Sous son apparence consensuelle, on a notamment reproché à la notion d'exclusion sociale de nommer une foule de

situations et de populations dont il est parfois difficile de saisir ce qu'elles ont en commun. Autrement dit, la banalisation du concept l'a rendu si équivoque que l'on a du mal à définir précisément ce qu'il recouvre. C'est pourquoi certains auteurs lui ont attribué le statut de « concept à géométrie variable » ou de « notion fourre-tout », ou encore de « notion molle » ou de « mot valise ».

Le second registre de critiques qui ont été adressées à la notion d'exclusion renvoie à la représentation symbolique qu'elle véhicule, celle d'une coupure sociale entre les « insiders » et les « outsiders ». Dans la mesure où il y a peu de sens à imaginer un « en dehors sociétal », ce concept a une faible capacité explicative des phénomènes de fragilisation sociale. Comme l'écrit Castel (1995 : 15), « il n'y a jamais à proprement parler, dans une société, de situation 'hors social'. Sans doute, y a-t-il aujourd'hui des 'in' et des 'out', mais ils ne peuplent pas des univers séparés ». Ainsi, il ne peut pas exister de catégories de populations radicalement mises en dehors d'une société donnée. Même à la marge, celles-ci sont toujours « en dedans », ne fût-ce que par la position d'exclus qu'elles occupent et par le mode d'interaction particulier qu'elles entretiennent avec le reste de la société.

De nombreux chercheurs considèrent plus pertinent d'envisager des continuums de situations mouvantes, qui font passer d'une situation d'inclusion à son contraire, plutôt que de chercher à isoler arbitrairement des personnes et des groupes en état d'exclusion. C'est parce qu'on est toujours exclu par rapport à quelque chose, qu'il n'existe pas d'exclusion dans l'absolu. C'est dans ce sens que Schnapper (2007) écrit « il n'y a pas d'exclu en soi ; il n'existe que des dialectiques et des processus complexes d'exclusion/inclusion qui créent des exclus ». Soulignant le caractère intrinsèquement relatif de cette notion, cet auteur propose d'analyser non pas l'exclusion en tant que telle, mais les modalités et les dynamiques que ces processus suggèrent. De même, pour Castel (1995), la notion d'exclusion a le principal défaut de naturaliser des situations dont « les traits constitutifs majeurs ne se trouvent pas dans ces situations elles-mêmes ». Selon lui, parler d'exclusion conduit à autonomiser des situations limitées en les découplant des processus qui les ont produites et qui leur donnent sens. Dès lors, la véritable question n'est pas celle du décompte ou de l'étiquetage des exclus, mais celle de la compréhension des continuums de positions qui relient les « in » et les « out » ainsi que de la manière dont les premiers produisent les seconds.

Un dernier registre de critiques reproche à la notion d'exclusion son caractère normatif. En tant que construction sociale, l'exclusion n'existe, en effet, qu'en regard des processus qui prennent naissance au centre de la société. En ce sens, ce concept donne à voir un certain point de vue – celui des inclus – en regard duquel les exclus sont considérés comme « anormaux » parce qu'ils sont situés hors des lieux valorisés socialement. En mobilisant le concept d'exclusion, certains observateurs considèrent donc que des prises de positions implicites ou explicites sont à l'œuvre en ce qui concerne la conformité ou la déviance par rapport à une norme sociale. De ce point de vue, cette notion d'exclusion est avant tout un jugement moral qui occulterait des rapports de domination.

L'ensemble de ces critiques convergent donc pour souligner le caractère limité et réducteur du concept d'exclusion. L'indéfinition, l'homogénéisation, la naturalisation et la normalisation sont autant de risques potentiels inhérents à son usage. Toutefois, pour Soulet (2009), ces critiques n'épuisent pas pour autant la portée heuristique de ce concept. Avec d'autres, le point de vue défendu par cet auteur est que la notion d'exclusion, parce qu'elle désigne une série de situations considérées comme des fractures du lien social, conduit à réfléchir sur ce qui « fait tenir les individus ensemble dans une société donnée. » Sorte de notion pivot, elle permet de stimuler la réflexion sur les mécanismes centraux qui fondent « l'être ensemble » dans la société contemporaine.

C'est pourquoi, l'analyse de l'exclusion ne prend sens, pour Schnapper (2007), que lorsque celle-ci est mise en relation avec son contraire : l'intégration sociale. « L'apport majeur du concept d'exclusion est de stimuler la réflexion sur les mécanismes et les modalités de la cohésion sociale dans les sociétés contemporaines. » L'appréhender permet, autrement dit, d'analyser les formes et les fondements du lien social ainsi que le sens de l'appartenance et de la participation des individus à la société.

B

LA VULNÉRABILITÉ

Si la notion d'exclusion constitue une porte d'entrée clé pour penser les enjeux et les mécanismes globaux du vivre ensemble aujourd'hui, ses limites ont conduit de nombreux chercheurs à proposer d'autres regards pour analyser les phénomènes de fragilisation sociale. À ce propos, l'émergence de nouveaux termes comme la désaffiliation, la disqualification, la désinsertion ou la vulnérabilité sont autant de tentatives cherchant à appréhender les dynamiques qui traversent les phénomènes d'exclusion. Au-delà de leur diversité, ces approches ont en commun de considérer l'exclusion comme un processus marqué par des étapes d'éloignement et de ruptures de la centralité

(les différents pôles d'intégration) vers les « marges » de la société (les pôles de l'exclusion).

Ces approches s'accordent aussi pour reconnaître que le phénomène d'exclusion sociale prend forme sur fond de délitement du lien social et constitue ainsi la manifestation d'une transformation profonde de la société contemporaine. Parce qu'elle est considérée comme une caractéristique majeure des rapports sociaux actuels, la vulnérabilité est conçue comme une nouvelle dynamique de « l'être ensemble ».

La vulnérabilité s'est progressivement installée dans les sociétés contemporaines par le biais d'un double mouvement, celui de l'individualisme et de la responsabilisation individuelle et celui de l'affaiblissement des institutions. L'individualisme incite l'individu à s'activer, à se prendre en charge, à être autonome et responsable de ses succès et échecs. Cette logique de responsabilisation individuelle est associée à un mouvement de recul du pouvoir normatif des différentes instances de socialisation. Ce double mouvement contribue à installer l'instabilité au centre de la dynamique collective. Ce contexte d'incertitude structure un univers de vulnérabilité pour tous les individus, leur renvoyant la responsabilité de leur existence.

Cette valorisation de la responsabilité individuelle et de la capacité à agir à partir de soi a progressivement redessiné les modalités de l'intégration sociale. En effet, dans la mesure où l'idée d'un individu autonome et autoréalisé devient la norme, l'intégration à la société se conçoit comme une participation active et volontaire de ses membres ; elle repose sur leur volonté de contribuer à son fonctionnement. Dès lors, la cohésion sociale est fondée sur la capacité des individus à prendre place dans la société en tant que sujet responsable. Le vivre ensemble repose alors sur l'idée d'une société de participation volontaire.

Dans cette perspective, la vulnérabilité se présente comme une expérience influençant négativement la capacité d'agir des individus, leur capacité à créer des situations socialement

valorisées (réussite, autonomie, responsabilité) pour s'intégrer pleinement à la société. Cet inaboutissement est aujourd'hui un mode de lecture transversal des situations d'exclusion et de fragilité sociale (Soulet, 2009). Ces situations sont donc à lire en termes de déficit d'intégration, une sorte de « mal-intégration » ou d'intégration partielle due à un manque de possibilités d'agir face aux épreuves de la vie, un défaut de capacité à y parvenir. Cette injonction à la prise en charge de soi fait ainsi de l'intégration et de la vulnérabilité les deux facettes d'une même exigence : l'autonomie.

Si, en raison de son caractère structurel, la vulnérabilité est potentiellement commune à chaque individu, son incorporation dans des situations concrètes est toutefois inégalement répartie entre les membres de la société. Les individus qui sont concrètement dans une situation vulnérable s'y sont retrouvés en raison de leurs situations particulières : déficit personnel, singularités de leur trajectoire biographique et/ou leur position dans la structure sociale. Il n'y a donc pas de situation de vulnérabilité en soi ; il n'y a que des individus vulnérables sous certaines conditions seulement. Bien que cette vulnérabilité soit subjectivement vécue par les individus comme leur propre impossibilité ou incapacité à participer de manière active à la société, il serait réducteur d'affirmer que les écarts de concrétisation de ces situations vulnérables sont uniquement le résultat de fragilités personnelles. Ce serait en effet masquer le fait que tous les individus ne disposent pas des mêmes ressources pour agir à partir d'eux-mêmes. C'est en ce sens que les processus d'individualisation ont un caractère socialement différencié (Castel, 1995).



LES CAPACITÉS

Dès lors que la vulnérabilité se présente comme une expérience influençant négativement la capacité d'action des individus à s'intégrer pleinement à la société, il semble pertinent d'analyser la vulnérabilité numérique à partir de la question des capacités plutôt

qu'en regard de la question classique des compétences.

La notion de capacités (ou capabilités) a été élaborée par Sen (2000) dans le cadre d'une réflexion théorique sur la justice sociale. Elle est à distinguer nettement de la notion de compétences. Bien que les compétences comportent une dimension collective et qu'elles se construisent à travers des interactions sociales et dans des dispositifs institutionnels, elles sont in fine portées par les individus. Les capacités, au sens de Sen, articulent plus étroitement la dimension individuelle et la dimension sociale. En effet, cette notion désigne les possibilités effectives qu'une personne a de réaliser ce qu'elle a de bonnes raisons de valoriser, à partir des ressources dont elle dispose dans un contexte d'opportunités donné. Dans les termes de Sen (1993: 31), la capacité d'une personne correspond à l'ensemble des différentes réalisations (functionings) qu'elle est en mesure d'atteindre. Ainsi cette capacité d'action n'est pas seulement liée à des compétences portées par les individus, elle est aussi tributaire des opportunités existantes dans un environnement donné et des moyens ou ressources disponibles ou accessibles pour transformer ces opportunités en réalisations effectives (résultats, accomplissements).

La question de la réalisation, c'est-à-dire l'accès effectif à des mondes possibles, place au cœur de cette approche la notion de conversion des opportunités en accomplissements. Sen introduit ainsi le concept de « taux de conversion ». Celui-ci reflète, selon lui, l'étendue réelle de la liberté qu'a une personne d'accomplir certaines réalisations. Autrement dit, entre la finalité souhaitée et l'accomplissement réalisé se glissent des facteurs qui peuvent être favorables ou défavorables au processus de réalisation. Leur évaluation est cruciale pour apprécier les capacités effectives d'une personne dans son environnement particulier. Dès lors, la notion de capacité recouvre plusieurs dimensions : la capacité de choisir parmi un éventail d'opportunités qui se présentent aux individus, la capacité de pouvoir s'appuyer sur des ressources et moyens, tant individuels que

collectifs, et la capacité de bénéficier de facteurs de conversion favorables qui permettent de transformer ces opportunités en réalisations effectives.

A la différence de l'approche des inégalités centrée sur les ressources (Rawls), qui met l'accent sur l'inégalité des moyens entre les individus, l'approche par les capacités insiste sur l'inégalité des capacités des individus à faire usage de ces mêmes moyens mis à leur disposition. Ainsi, pour Sen, bien plus que les inégalités de moyens, ce sont les inégalités de capacités qui constituent le véritable cœur des inégalités sociales. Dans cette perspective, les situations de vulnérabilité sont générées par le différentiel entre les taux de conversion. En d'autres termes, un individu sera d'autant plus vulnérable que son taux de conversion est faible.

Ainsi, pour Sen, la liberté réelle (ou positive) d'un individu – au fondement, selon lui, de toute justice sociale – n'est pas seulement celle de pouvoir choisir la vie qu'il désire mener, elle est aussi celle de pouvoir mener effectivement la vie qu'il s'est choisie. Autrement dit, cette liberté positive est le pouvoir effectif qu'a un individu pour agir ; c'est de sa qualité d'acteur que dépend l'étendue de sa liberté. Cette étendue ne se mesure donc pas seulement à l'aune des seules réalisations potentiellement atteignables, elle doit aussi englober la liberté de les concevoir et de les réaliser, ouvrant ainsi l'analyse à la question des possibles et des moyens de leur actualisation dans une situation donnée (Sen 2000: 45). Dans cette perspective, la notion de liberté n'est pas à confondre avec celle d'autonomie, bien que les deux soient toutefois connexes. Tandis que l'autonomie est la capacité de choisir soi-même les moyens nécessaires pour atteindre un objectif ou un but défini par un tiers (l'employeur, la société de l'information, etc.), la liberté est celle de choisir, non seulement ses moyens, mais aussi ses buts en fonction du contexte naturel et légal dans lequel on se trouve.

Par rapport à la problématique des inégalités numériques au second degré, le concept de capacités aidera à analyser les écarts de

conversion de formes plus ou moins comparables d'accès aux technologies en accomplissements concrets d'usages numériques pertinents et efficaces. Pour les individus qui disposent de peu de capacités pour saisir les opportunités offertes par les TIC, les chances de transformer ces opportunités en réels avantages seront nettement moindres.



LES INÉGALITÉS

L'exclusion sociale constitue le terme d'un processus cumulatif et systémique de diverses inégalités sociales, si bien que l'on peut parler de systèmes d'inégalités menant finalement à l'exclusion. Mais encore reste-t-il à définir ce qu'est une inégalité et ce qui la distingue d'une simple différence.

Selon l'Observatoire français des inégalités, une inégalité sociale correspond à « une différence socialement produite de situations que subit un individu ou un groupe d'individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenu, capital social, etc.) ou de l'accès dont il dispose à certains biens, services ou pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc.), qui peuvent être classés de manière hiérarchique sur une échelle de valeurs. » Ainsi, ce qui est désigné comme inégalité renvoie à une certaine conception du « bien social », dans la mesure où elle est relative à un bien ou une pratique dont on estime qu'il concourt directement ou indirectement au bien-être d'un individu.

Dans cette perspective, il n'y a pas d'inégalités absolues. Celles-ci sont toujours relatives parce qu'elles se rapportent à un certain système normatif qui véhicule une hiérarchie de valeurs et de principes considérée comme juste par le plus grand nombre. Autrement dit, pour

qu'une inégalité soit reconnue comme telle et non pas comme une simple différence, il faut qu'elle se heurte à la conception d'une hiérarchie de valeurs tenue pour équitable dans un ensemble social donné. Les inégalités sont donc des différences socialement subies qui vont à l'encontre du principe de justice sociale, défini comme tel dans une société donnée.

Si la plupart des pratiques sociales peuvent se classer relativement aisément sur une échelle de valeurs (par exemple : même si un niveau élevé de revenu n'est pas une condition suffisante du bien-être, il est entendu qu'un niveau insuffisant ne permet pas de vivre dignement ou qu'un niveau culturel plus élevé donne plus chance de maîtriser son destin personnel etc.), pratiquement, il reste parfois difficile d'objectiver à partir de quels seuils certaines différenciations dans les pratiques et/ou les ressources deviennent de véritables inégalités. En d'autres termes, il n'est pas toujours évident de mesurer à partir de quel seuil le principe de justice sociale est réellement bafoué. Toute la difficulté consiste donc à savoir penser, en termes de justice sociale, le rapport même de l'inégalité et de la différence. La dimension éthique est, dès lors, au cœur du problème de la définition des inégalités sociales.

Périne BROTCORNE, Patricia VENDRAMIN

- Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Gallimard, Paris.
- Schnapper D. (2007), *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard.
- Soulet M-H. (2009), « La vulnérabilité : un problème social paradoxal », dans Châtel V., Roy S. (eds.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Presses de l'Université du Québec, pp. 65-90.
- Sen A. (1993), *Éthique et économie, et autres essais*, PUF, Paris.
- Sen A. (2000a), *Repenser l'inégalité*, Seuil, Paris.
- Observatoire des inégalités, Paris. www.inegalites.fr



AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
WALLONIE-BRUXELLES